

SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de QUETTREVILLE SUR SIENNE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 26 mars 2021
Convocation du 22 mars 2021
Affichage au 30 mars 2021

Membres en exercice : 27

Membres présents : 22

Le vingt-six mars deux mil vingt et un à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur GEYELIN Guy, Maire.

M. Guy GEYELIN	Mme Viviane DUCORAIL	M. Hervé GUILLE (<i>arrivé à 19h09</i>)
M. Pascal OUIN	M. Eric DE LAFORCADE	Mme Sylvie DELHOUMEAU
Mme Annabelle COQUIERE	M. Jacques GROUALLE	M. Yves STURBEAUX
M. Michel HERME	M. Patrick LEBOUTEILLER	M. Sébastien BELHAIRE
Mme Martine CORBIERE	Mme Catherine BARBEY	Mme Vanessa CAPT MATHE
Mme Brigitte OLIVIER-LEGRAND	Mme Dany LEDOUX	
Mme Dorothée LECLUZE	Mme Sophie HEWERTSON (<i>arrivée à à19h07</i>)	
M. Thierry REGNAUT	Mme Sarah EDIMBOURG	
Mme Cécile CAPT		

Pouvoirs : M Antoine BESNEVILLE donne pouvoir à M Thierry REGNAUT ; Mme Odile LECHEVALLIER donne pouvoir à M Hervé GUILLE ; M Joël LEHODEY donne pouvoir à Mme Dany LEDOUX ; M Marcel VAILLANT donne pouvoir à M jacques GROUALLE.

Absents excusés : M Régis BOUDIER

Secrétaire de séance : Hervé GUILLE

Désignation d'un secrétaire de séance

Comme il en a été convenu lors du 1^{er} conseil Municipal du 23 mai 2020, le secrétaire de séance est nommé dans l'ordre alphabétique des membres du Conseil Municipal.

Monsieur Hervé GUILLE est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 mars 2021

Monsieur le Maire demande si les membres du Conseil ont des remarques quant au procès-verbal de la dernière séance, Aucune remarque n'étant émise par les membres du Conseil Municipal, le procès-verbal du Conseil Municipal du 10 mars 2021 est donc approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil la possibilité d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :
-Prêt relais de 182 000,00 € pour le lotissement de Quettreville « Le Clos des Peupliers ».
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ce point.

I) BUDGET COMMUNAL

M. Le Maire explique que la commission finances s'est réunie ce lundi 23 mars 2021, le compte rendu de cette réunion a été envoyé aux conseillers. Bien que non obligatoire pour notre commune, un rapport d'orientation budgétaire a été établi pour situer le budget communal par rapport aux finances nationales.

Délibération 2021-033 : COMPTE DE GESTION 2020 COMMUNE

Ayant participé à la délibération : 26

Le compte de gestion laisse apparaître les résultats suivants pour l'exercice 2020

	Résultat de clôture exercice 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de 2020
Investissement	694 931,73€		-1 081 760,16 €	-386 828,43 €
Fonctionnement	1 563 344,64 €	162 105,85 €	140 378,25 €	1 541 617,04 €
Total	2 258 276,37 €	162 105,85 €	-941 381,91 €	1 154 788,61 €

Ces résultats sont identiques à ceux du compte administratif.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal,

DECIDE

-que le compte de gestion du budget de la commune de Quettreville sur Sienne dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

-d'adopter ce compte de gestion.

Délibération 2021-034 : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 COMMUNE

Ayant participé à la délibération : 25

M. Pascal OUIN présente le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. Guy GEYELIN, Maire.

DONNE acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2020	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		1 401 238,79€		694 931,73€		2 096 617,52€
Opérations de l'exercice	1 947 683,51€	2 088 061,76€	1 501 476,52€	419 716,36€	3 449 160,03€	2 507 778,12€
TOTAUX	1 947 683,51€	3 489 300,55€	1 501 476,52€	1 114 648,09€	3 449 160,03€	4 603 948,64€
Résultat de clôture		1 541 617,04€	386 828,43€			1 154 788,61€
Reste à réaliser			375 455,15€	136 009,00€	239 446,15€	
TOTAUX CUMULES		1 541 617,04€	626 274,58 €			915 342,46 €

M. le Maire ayant quitté la séance,

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants,

ADOpte le compte administratif 2020 de la commune

Délibération 2021-035 : AFFECTATION DE RESULTAT 2020 COMMUNE :

Ayant participé à la délibération : 26

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant les comptes administratifs qui font apparaître :

Un excédent de fonctionnement de 1 541 617,04 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	140 378,25 €
<u>B Résultat antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte administratif	1 401 238,79 €
C Résultat à affecter =A+B (hors reste à réaliser)	1 541 617,04 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-386 828,43 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	-239 446,15 €
Besoin d'investissement F	626 274,58 €
AFFECTATION=C	=G+H 1 541 617,04 €
1) Affectation en réserve R1068 en investissement G= au minimum, couverture du besoin de financement F	626 274,58 €
2) H report en fonctionnement R002	915 342,46 €
DEFICIT REPORTE D002	

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants,
ADOPTÉ l'affectation du résultat 2020 à reporter sur le budget 2021.

Délibération 2021-036: BUDGET PRIMITIF 2021 COMMUNE

Ayant participé à la délibération : 26

Le projet de la traverse de bourg de Hyenville et l'aménagement de la place de l'église fera l'objet d'un emprunt, les autres projets sont autofinancés.

Les attributions de compensation ont été provisionnés comme les années précédentes.

M. GEYELIN présente le Budget Primitif 2021, approuvé par la commission des finances.

FONCTIONNEMENT					
002	Déficit reporté		002	Excédent reporté	915 342,46
011	Charges générales	662 870,84	013	Atténuation de charges	42 500,00
012	Charges de personnel	644 500,00	70	Produits services	119 298,00
014	Atténuation de produits	213 177,37	73	Impôts et taxes	888 594,70
65	Autre charges courantes	202 900,00	74	Dotation participation	893 776,00
66	Charges financières	52 853,70	75	Autres produits	45 454,99
67	Charges exceptionnelles	6 550,86	76	Produits financiers	
68	Provisions	149 877,37			
022	Dépenses imprévues	5 000,00	77	Produits except	1 000,00
023	Virement à la sect invest	1 043 003,90	78	Reprise amort et provisions	143 606,75
042	Opérations d'ordre SF/SI	68 838,86	042	Opérations d'ordre SF/SI	
043	Opérations d'ordre SF/SF		043	Opérations d'ordre SF/SF	
TOTAL DEPENSES FONCT			3 049 572,90	TOTAL RECETTES FONCT	3 049 572,90
INVESTISSEMENT – (reste à réaliser+ propositions nouvelles)					
001	Déficit reporté	386 828,43	001	Excédent reporté	
16	Emprunt remb en capital	176 893,89	10	Dotations fonds divers	160 000,00
23	Immobilisations en cours	2 032 263,47	1068	Affectation de résultat	626 274,58
20	Immo incorporelles	20 571,68	165	Dépôt et cautions reçus	
020	Dépenses imprévues	5 000,00			
040	Opération d'ordre				
Opération n°100-eclairage public		100 977,00			
Opération n°101 -Fleurissement		9 883,64	27	Autres immo financières	
Opération n°105 -Travaux salles des fêtes		33 759,83	13	Subv d'investissement	402 710,13
Opération n°104- enfouissement réseaux		174 622,60	15	provisions	
Opération n°47- point apport volontaire enterré		4 833,60	16	Emprunt et dettes assimilées	320 230,00
Opération n° 52- équipement salles des fêtes		584,40	024	Produits de cession d'immo	
Opération n°56- acquisition matériel		88 509,96			
Opération n°63 -travaux bâtiments communaux		124 637,74	021	Virement de la section de fonct	1 043 003,90
Opération n°67- travaux voirie		165 935,00	040	Opérations d'ordre SI/SF	68 838,86
Opération n°77- réserve foncière		109 180,00			
Opération n°84- aménagement cabinet médical		4 000,00			
Opération n°88- travaux logements		12 571,18			

<i>communaux</i>				
Opération n°89- <i>sanitaires publics</i>	2 410,44			
Opération n°99- <i>travaux églises</i>	48 366,44			
Opération n°94- <i>résidence seniors</i>	3 000,00			
Opération n°93- <i>clocher de l'église</i>				
Opération n°90- <i>aménagement traverse bourg</i>	492 360,00			
Opération n°65- <i>création bâtiment commercial</i>	641 151,64			
Opération n°66- <i>travaux cimetières</i>	15 480,00			
TOTAL DEPENSES INVEST	2 621 557,47		TOTAL RECETTE INVEST	2 621 557,47

Après avoir délibéré le conseil municipal,

ADOpte le budget primitif 2021 à l'unanimité.

II) BUDGET ASSAINISSEMENT

Délibération 2021-037 : COMPTE DE GESTION 2020 SERVICE ASSAINISSEMENT

Ayant participé à la délibération : 26

Le compte de gestion laisse apparaître les résultats suivants pour l'exercice 2020

	Résultat de clôture exercice 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de 2020
Investissement	125 156,73 €		-90 147,75 €	35 008,98 €
Fonctionnement	115 660,68 €		-13 197,50 €	102 463,18 €
Total	240 817,41 €		-103 345,25 €	137 472,16 €

Ces résultats sont identiques à ceux du compte administratif.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal,

DECIDE

- que le compte de gestion du service assainissement dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- d'adopter ce compte de gestion.

Délibération 2021-038 : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 SERVICE ASSAINISSEMENT

Ayant participé à la délibération : 25

M. Pascal OUIIN présente le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. Guy GEYELIN, Maire.

DONNE acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2020	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		115 660,68		125 156,73		240 817,41
Opérations de l'exercice	304 423,87	291 226,37	282 511,52	192 363,77	586 935,39	483 590,14
TOTAUX	304 423,87	406 887,05	282 511,52	317 520,50	586 935,39	724 407,55
Reste à réaliser			60 772,42		60 772,42	
TOTAUX CUMULES		102 463,18		35 008,98		137 472,16

M le Maire ayant quitté la séance,

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ADOpte le compte administratif 2020 du service assainissement.

Délibération 2021-039 : AFFECTATION DE RESULTATS SERVICE ASSAINISSEMENT :

Ayant participé à la délibération :26

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant les comptes administratifs qui font apparaître :

Un excédent de fonctionnement de 102 463,18 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	-13 197,50 €
<u>B Résultat antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte administratif	115 660,68 €
<u>C Résultat à affecter</u> =A+B (hors reste à réaliser)	102 463,18 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	35 008,98 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	-60 772,42 €
Besoin d'investissement F	25 763,44 €
AFFECTATION=C	=G+H 0,00 €
1) Affectation en réserve R1068 en investissement G= au minimum, couverture du besoin de financement F	25 763,44 €
2) H report en fonctionnement R002	76 699,74 €
DEFICIT REPORTE D002	0,00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ADOpte l'affectation du résultat 2020 à reporter en 2021.

Délibération 2021-040 : BUDGET PRIMITIF 2021 SERVICE ASSAINISSEMENT :

Avant participé à la délibération : 26

Les intempéries de l'hiver dernier ont apporté des eaux parasites dans le réseau, des études sont entreprises pour résoudre ces problèmes et des travaux sont prévus sur 2021. Si des travaux de réhabilitation de réseaux sont à effectuer, le recours à l'emprunt sera nécessaire.

M. le Maire présente le Budget Primitif service assainissement 2021, approuvé par la commission de finances.

FONCTIONNEMENT						
002	Déficit reporté			002	Excédent reporté	76 699,74
011	Charges générales	129 290,00		013	Atténuation de charges	
012	Charges de personnel	3 859,00		70	Produits services	222 300,00
014	Atténuation de produits	10 000,00		73	Impôts et taxes	
65	Autre charges courantes	2 500,00		74	Dotation participation	5 560,00
66	Charges financières	16 935,01		75	Autres produits	1 000,00
67	Charges exceptionnelles	261,25		76	Produits financiers	
022	Dépenses imprévues	5 000,00		77	Produits except	26 214,00
023	Virement à la sect invest	50 663,98				
042	Opérations d'ordre SF/SI	176 779,36		042	Opérations d'ordre SF/SI	63 514,86
043	Opérations d'ordre SF/SF			043	Opérations d'ordre SF/SF	
TOTAL DEPENSES FONCT		395 288,60		TOTAL RECETTES FONCT		395 288,60
INVESTISSEMENT (reste à réaliser + propositions nouvelles)						
001	Déficit reporté			001	Excédent reporté	35 008,98
16	Emprunt remb en capital	76 066,78		10	Dotations fonds divers	8 800,00
020	Dépenses imprévues			1068	Affectation de résultat	25 763,44
040	Opérations d'ordre SI/SF <i>Amortissement Opération pour le cpte de tiers</i>	63 514,86		13	Subv d'investissement	
	Opération n°20-clôture des postes refoulement	14 855,00				
	Opération n°21 -plan de zonage			15	provisions	
	Opération n°22-materiel spécifique			45	Opération pour le compte d'un tiers	4 600,00
	Opération n°25-crétation de branchements	26 200,00				
	Opération n°26 -remplacement des pompes	16 812,58		16	Emprunt et dettes assimilées	
	Opération n°27 -schéma directeur	21 249,36		024	Produits de cession d'immo	
	Opération n°29- télésurveillance	25 752,00				
	Opération n°37 -réserve d'investissement	33 694,86				
	Opération n°38- renouvellement de postes de refoulement	11 958,48				
	Opération n°35-réhabilitation EU	11 511,84		021	Virement de la section de fonct	50 663,98
	Opération n°14-extension réseau			040	Opérations d'ordre SI/SF <i>Amortissement Opération pour le cpte de tiers</i>	176 779,36
TOTAL DEPENSES INVEST		301 615,76		TOTAL RECETTES INVEST		301 615,76

Après avoir délibéré le conseil municipal a voté à l'unanimité l'adoption du budget primitif assainissement 2021.

III) BUDGET LOTISSEMENT HYENVILLE-QUETTREVILLE

Délibération 2021-041 : COMPTE DE GESTION 2020 budget lotissement Hyenville/Quettreville :

Ayant participé à la délibération : 26

Le compte de gestion laisse apparaître les résultats suivants pour l'exercice 2020

	Résultat de clôture exercice 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de 2020
Investissement			-30 482,01 €	-30 482,01 €
Fonctionnement	38 910,00 €			38 910,00 €
Total	38 910,00 €		-30 482,01 €	8 427,99 €

Ces résultats sont identiques à ceux du compte administratif.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal

DECIDE

-que le compte de gestion du budget lotissement Hyenville/Quettreville dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

-d'adopter ce compte de gestion.

Délibération 2021-042 : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 budget lotissement Hyenville/Quettreville

Ayant participé à la délibération : 25

Mme Dany LEDOUX présente le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. Guy GEYELIN, maire

DONNE acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2020	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		38 910,00				38 910,00
Opérations de l'exercice	30 482,01	30 482,01	30 482,01	0,00	60 964,02	30 482,01
TOTAUX	30 482,01	69 392,01	30 482,01		60 964,02	69 392,01
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES		38 910,00	30 482,01			8 427,99

M. le Maire ayant quitté la séance,

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ADOpte le compte administratif 2020 du budget lotissement Hyenville/Quettreville.

Délibération 2021-043 : AFFECTATION DE RESULTATS 2020 budget lotissement Hyenville/Quettreville:

Avant participé à la délibération : 26

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant les comptes administratifs qui font apparaître un excédent de fonctionnement de 38 910,00 €.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	0,00 €
<u>B Résultat antérieurs reportés</u>	
Ligne 002 du compte administratif	38 910,00 €
C Résultat à affecter =A+B (hors reste à réaliser)	38 910,00 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	- 30 482,01 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	0,00 €
Besoin d'investissement F	30 482,01 €
AFFECTATION=C	=G+H 38 910,00 €
1) Affectation en réserve R1068 en investissement G= au minimum, couverture du besoin de financement F	38 910,00 €
2) H report en fonctionnement R002	
	0,00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ADOpte l'affectation du résultat 2020 à reporter en 2021.

Délibération 2021-044 : BUDGET PRIMITIF 2021 lotissement Hyenville/Quettreville :

Avant participé à la délibération : 26

M. le Maire présente le Budget Primitif budget lotissement Hyenville/Quettreville 2021, approuvé par la commission de finances.

FONCTIONNEMENT					
002	Déficit reporté		002	Excédent reporté	38 910,00
011	Charges générales	2 983,00	013	Atténuation de charges	
012	Charges de personnel		70	Produits services	
014	Atténuation de produits		73	Impôts et taxes	
65	Autre charges courantes	5 454,99	74	Dotation participation	
66	Charges financières		75	Autres produits	10,00
67	Charges exceptionnelles		76	Produits financiers	
022	Dépenses imprévues		77	Produits except	
023	Virement à la sect invest				
042	Opérations d'ordre SF/SI	33 465,01	042	Opérations d'ordre SF/SI	2 983,00
043	Opérations d'ordre SF/SF		043	Opérations d'ordre SF/SF	
TOTAL DEPENSES FONCT		41 903,00	TOTAL RECETTES FONCT		41 903,00

INVESTISSEMENT						
001	Déficit reporté	30 482,01		001	Excédent reporté	
16	Emprunt remb en capital			10	Dotations fonds divers	
20	Immobilisation incorp			1068	Affectation de résultat	
204	Subv d'équipement			13	Subv d'investissement	
21	immobilisations			15	provisions	
23	Travaux en cours			16	Emprunt et dettes assimilées	
26	participations			024	Produits de cession d'immo	
27	Autres immo financières					
020	Dépenses imprévues			021	Virement de la section de fonct	
040	Opérations d'ordre SI/SF	2 983,00		040	Opérations d'ordre SI/SF	33 465,01
TOTAL DEPENSES INVEST		33 465,01		TOTAL RECETTE INVEST		33 465,01

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif lotissement Hyenville/Quettreville 2021.

IV BUDGET LOTISSEMENT QUETTREVILLE

Délibération 2021-045 : COMPTE DE GESTION 2020 budget lotissement Quettreville :

Ayant participé à la délibération : 26

Le compte de gestion laisse apparaître les résultats suivants pour l'exercice 2020

	Résultat de clôture exercice 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de 2020
Investissement	-5 950,00 €		-35 915,58 €	-41 865,58 €
Fonctionnement				
Total	-5 950,00 €		-35 915,58 €	-41 865,58 €

Ces résultats sont identiques à ceux du compte administratif.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal

DECIDE

- que le compte de gestion du budget lotissement Quettreville dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- d'adopter ce compte de gestion.

Délibération 2021-046 : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 budget lotissement Quettreville

Ayant participé à la délibération : 25

M. Pascal OUIN présente le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. Guy GEYELIN, maire

DONNE acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2020	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			5 950,00 €			5 950,00 €
Opérations de l'exercice	35 915,58 €	35 915,58 €	35 915,58 €		71 831,16 €	35 915,58 €
TOTAUX	35 915,58 €	35 915,58 €	41 865,58 €	0,00 €	71 831,16 €	41 865,58
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES		0,00 €	41 865,58 €			

M. le Maire ayant quitté la séance,

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ADOPTE le compte administratif 2020 du budget lotissement Quettreville.

Délibération 2021-047 : AFFECTATION DE RESULTATS budget lotissement Quettreville:

Avant participé à la délibération : 26

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître un résultat de fonctionnement à zéro.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	0,00 €
<u>B Résultat antérieurs reportés</u>	
Ligne 002 du compte administratif	0,00 €
<u>C Résultat à affecter</u>	0,00 €
=A+B (hors reste à réaliser)	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	€
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	-41 865,58 €
Besoin d'investissement F	0,00 €
AFFECTATION=C	=G+H 41 865,58 €
3) Affectation en réserve R1068 en investissement G= au minimum, couverture du besoin de financement F	0,00 €
4) H report en fonctionnement R002	
DEFICIT REPORTE D001	41 865,58 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ADOPTE l'affectation du résultat 2020.

Délibération 2021-048 : BUDGET PRIMITIF 2021 lotissement Quettreville :

Avant participé à la délibération : 26

M. le Maire présente le Budget Primitif budget lotissement 2021, approuvé par la commission de finances.

FONCTIONNEMENT					
002	Déficit reporté			002	Excédent reporté
011	Charges générales	349 971,30		013	Atténuation de charges
012	Charges de personnel			70	Produits services
014	Atténuation de produits			73	Impôts et taxes
65	Autre charges courantes			74	Dotation participation
66	Charges financières	409,50		75	Autres produits
67	Charges exceptionnelles			76	Produits financiers
022	Dépenses imprévues			77	Produits except
023	Virement à la sect invest				
042	Opérations d'ordre SF/SI	210 246,38		042	Opérations d'ordre SF/SI
043	Opérations d'ordre SF/SF	409,50		043	Opérations d'ordre SF/SF
TOTAL DEPENSES FONCT		561 036,68		TOTAL RECETTES FONCT	561 036,68
INVESTISSEMENT					
001	Déficit reporté	41 865,58		001	Excédent reporté
16	Emprunt remb en capital			10	Dotations fonds divers
20	Immobilisation incorp			1068	Affectation de résultat
204	Subv d'équipement			13	Subv d'investissement
21	immobilisations			15	provisions
23	Travaux en cours			16	Emprunt et dettes assimilées
26	participations			024	Produits de cession d'immo
27	Autres immo financières				
020	Dépenses imprévues			021	Virement de la section de fonct
040	Opérations d'ordre SI/SF	350 380,80		040	Opérations d'ordre SI/SF
TOTAL DEPENSES INVEST		392 246,38		TOTAL RECETTE INVEST	392 246,38

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ADOPTÉ le budget primitif lotissement Quetteville 2021.

V) **TAUX D'IMPOSITION**

Si la commune souhaite maintenir la pression fiscale 2021 à un niveau identique à celui de 2020, il convient de voter les taux de référence, soit :

34,57 % pour la TFPB (13,15 taux communal +21,42 pour le taux départemental).

32,82% pour la TFPNB

Un mécanisme d'équilibrage par application d'un coefficient correcteur est institué afin de garantir aux communes un montant ressources fiscales équivalent avant et après réforme de la fiscalité directe locale : suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Le coefficient correcteur s'applique sur le montant des ressources de TFPB (parts communales + départementales). Dans le cas de la commune de Quetteville sur Sienne, le coefficient correcteur est inférieur à 1, cela signifie que la commune est potentiellement surcompensée : le montant des ressources « gagnées » par le transfert de la part départementale de la TFPB excède les ressources « perdues » liées à la perte de produit de la TH. Par conséquent, un prélèvement de garantie TH s'effectuera sur les ressources de fiscalité versées à la commune.

Délibération 2021-049 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Avant participé à la délibération : 26

	Taux de référence 2020	Taux votés	Bases d'imposition prévisionnelle 2021	Produit fiscal attendu 2021
Taxe d'habitation	13,11%			
Taxe foncière	13,15%	34,57%	1 700 000,00	587 690,00
Taxe foncière non bâti	32,82%	32,82%	471 000,00	154 582,20
				742 272,20

Après avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE que les taux d'imposition de la commune nouvelle QUETTREVILLE SUR SIENNE ne seront pas augmentés en 2021, et

VALIDE le taux de la taxe foncière bâti à 34 ,57% et de la taxe foncière non bâti à 32,82 %.

Délibération 2021-050 PRET RELAIS POUR FINANCEMENT DU LOTISSEMENT QUETTREVILLE « LE CLOS DES PEUPLIERS »

M. le maire indique au conseil qu'un financement par emprunt est nécessaire pour la viabilisation/commercialisation du lotissement « le Clos des Peupliers ».

Une proposition a été reçue, pour un montant d'emprunt de 182 000,00 €. La périodicité de remboursement sera trimestrielle.

CREDIT MUTUEL

-Montant : 182 000,00 €

-Durée : 2 ans

-Règlement des intérêts au trimestre :

Taux : 0,30%

Montant à régler chaque trimestre : 136,50€

-Frais de dossier :180 €

-Garantie : Néant

Mobilisation des fonds : au plus tard 6 mois après signature du contrat.

Remboursement du capital : à tout moment, sans frais, par affectation des recettes correspondantes. Au plus tard à l'échéance du contrat.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE M le maire à réaliser auprès de la Caisse de Crédit Mutuel, un emprunt relais à taux fixe de 182 000 €, pour une durée de deux ans. Le remboursement se fera par trimestre au taux fixe de 0,30%.

AUTORISE m le maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats prêteur.

Délibération 2021-051 VALIDATION DES DEVIS

M Geyelin présente le détail des devis pris en compte pour les prévisions budgétaires 2021 :

Destination	Commune	Désignation	Montant TTC	Fournisseurs/entreprise
Salle des fêtes	HYENVILLE	Remplacement d'un moteur extraction hotte	1 215.77 €	FRANCE HYGIENE VENTILATION
Salle des fêtes et mairies	QUETTREVILLE	Remplacement d'un plafond en dalle	19 238.74 €	DOUVILLE Vincent
		Panneaux led	7 515.14 €	REXEL
Cantine	TRELLY	Armoire positive	918,00 €	OUEST EQUIPEMENT HOTELIER
Mairie	CONTRIERES	Enseigne mairie	166.68 €	SIGMA SIGNALISATION
Bureau de police	QUETTREVILLE	Rénovation électricité +VMC	1 497.44 €	LEROUX ELEC SERVICES
		Fabrication et pose d'un garde-corps escalier	5 284.80 €	METTALERIE LAURENT
Service technique		Remorque agricole	4 800,00 €	GERVAISE
Chemin pépinière Leboucher	QUETTREVILLE	Aménagement chemin	4 284.00 €	LEHODEY TP
Rue de la Libération		Aménagement chemin devant le PR de la Rampotière	5 726.40 €	LEHODEY TP
Rue de l'Eglise		Aménagement de l'écluse + trottoirs	27 801.60 €	LEHODEY TP
Rue du vieux presbytère		Relevé topographique	1 680.00 €	GEOMAT
Rue des Travers		Aménagement	32 910.00 €	LEHODEY TP
Cimetière	GUEHEBERT	Aménagement entrée	11 746.20 €	LEHODEY TP
Logement 7 place Ch. An-toine Tanquerey	HYENVILLE	Remplacement 1 porte et 2 fenêtres	4 459.19 €	MENUISERIE GABRIEL DORON
Eglise	HYENVILLE	Fourniture et installation d'un appareil de tintement électromagnétique	990.00 €	BIARD ROY

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité
VALIDE les devis ci-dessus présentés

Délibération 2021-052 CONTRAT ENTRETIEN ESPACES VERTS- STADE DE FOOTBALL DE CONTRIERES

Le contrat d'entretien de Pacilly Paysage est arrivé à son terme. Il avait été contracté pour la tonte des stades de Quettreville et de Contrières. Le terrain de Quettreville ayant été mis à disposition pour la construction de la caserne de pompiers, il n'est donc plus question d'entretien de ce terrain. Par contre, un nouveau devis a été demandé pour le terrain de Contrières. Pacilly Paysage ne souhaitant plus effectuer ces entretiens, il a confié sa clientèle à JARDI'VERT.

Le devis JARDI'VERT pour la tonte du stade (base de 12 tontes) et la taille de la haie (une fois par an) s'établi à 2 208,00 € TTC.

De plus, pour la mise en place des filets, il est nécessaire de procéder à l'abattage d'une haie.

Plusieurs devis avaient été demandés et la commission fleurissement propose celui de la SARL LES PAYSAGES DU COUTANÇAIS pour un montant de 5 376,00 € TTC.

Vu la commission fleurissement du 19 mars 2021,

Vu les devis de l'entreprise JARDI'VERT en date des 26 janvier et 5 mars 2021,

Vu le devis de l'entreprise LES PAYSAGES DU COUTANÇAIS du 10 mars 2021,

Considérant qu'il est nécessaire d'entretenir le terrain de football,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'abattage d'une haie pour permettre la mise en place de filets,

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

VALIDE les devis de l'entreprise JARDI'VERT pour un montant total de 2 208,00 € TTC

VALIDE le devis de l'entreprise LES PAYSAGES DU COUTANÇAIS pour un montant de 5 376.00 € TTC,

Délibération 2021-053 ENFOUISSEMENT DE RESEAUX -RUE DE LA MER A HERENGUERVILLE

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal les estimations pour l'effacement des réseaux électriques et de télécommunications « Rue de la Mer (RD 76)- Hérenguerville ».

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 122 000 € HT.

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune de Quetteville sur Sienne s'élève à environ 36 600 €.

Les Membres du conseil, après en avoir délibéré :

- **DECIDENT** la réalisation de l'effacement des réseaux « Rue de la Mer (RD 76)- Hérenguerville »,
- **DEMANDENT** au SDEM50 que les travaux soient achevés pour le dernier trimestre 2021
- **ACCEPTENT** une participation de la commune de 36 600 €,
- **S'ENGAGENT** à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,
- **S'ENGAGENT** à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet,
- **DONNENT** pouvoir à leur Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

Délibération 2021-054 CREATION D'UN MARCHÉ HEBDOMADAIRE

La commune souhaite organiser un marché hebdomadaire sur le parking de la salle des fêtes et en prolongement sur le parking devant le « Bar des Princes » tous les mercredis soir du 1^{er} mai à fin septembre de 17h à 20h.

Animation musicale le premier mercredi de chaque mois.

Vu l'article L2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant sur la compétence du conseil municipal pour décider de la création d'un marché communal,

Vu l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire est compétent pour organiser et établir un règlement de marché.

Vu la délibération n° 2019-106 portant sur les tarifs d'occupation du domaine public

Vu le compte rendu de la commission Environnement

Considérant qu'il y a lieu d'établir un règlement pour fixer les règles de gestion, de police, d'emplacement et d'hygiène.

Les marchés constituent une occupation privative du domaine public donnant lieu au paiement d'une redevance perçue sous forme de droits de place.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

AUTORISE la création d'un marché communal hebdomadaire

AUTORISE M. le maire à définir par arrêté les modalités d'organisation du marché et le contenu du règlement intérieur y afférent ainsi que de prendre toute mesure utile pour sa mise en place.

Délibération 2021-055 CONVENTION FDGDON 2021-2023

Les actions du FDGDON (Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche) sont basées sur la sensibilisation et la prévention, la surveillance du territoire, la lutte et la protection et la lutte en destruction des nids.

La participation des collectivités locales se fait à 2 niveaux :

-Sur le volet animation, coordination, suivi et investissements. Cette participation est répartie au nombre d'habitants par communes avec pour plancher 18€ et plafond 185€.

Le montant pour Quettreville sur Sienne chaque année sur la convention triennal 2021/2023 est de 142,00 €.

-Sur le volet de lutte par la destruction des nids : en fonction des déclarations de nids et des travaux de destructions réalisés.

Le choix des intervenants de destructions reste annuel.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

-DONNE pouvoir à M le maire de signer la convention 2021/2023

-DONNE pouvoir à M le Maire de réaliser le choix annuel des entreprises intervenantes sur la commune, pendant la période de convention.

-DONNE pouvoir d'engager les participations afférentes à la convention.

Délibération 2021-056 EXTENSION RESEAU ASSAINISSEMENT - ROUTE DE MONTCEAUX QUETTREVILLE

Rapporteur : M. OUIN

Il a été demandé, par l'entreprise PARIS AUTOMOBILE, le raccordement de l'entreprise ainsi que l'habitation principale de Mme Paris, au réseau d'assainissement collectif. Cela nécessite une extension de 102 mètres de réseaux sur le domaine public.

Le devis de l'entreprise LEHODEY TP s'élève à 12 598.80 € TTC. Il est donc demandé une participation à l'entreprise PARIS AUTOMOBILE de 4 599,40 €TTC. L'entreprise PARIS AUTOMOBILE et Mme Paris seront redevables également de la PAC (Participation à

l'Assainissement Collectif), soit 1 700 € chacune. Le restant à charge pour la commune sera donc de 4 599,40 € TTC.

- Vu** l'article L2224-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** l'article L1331-6 et L1331-7-1 du Code de la santé publique,
- Vu** le règlement d'assainissement approuvé par délibération n°152 du 27/11/2019,
- Vu** la délibération n° 95 du 15/09/20, approuvant le tarif de la PAC,
- Vu** le compte-rendu de la commission assainissement,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'établir une convention d'engagement entre l'entreprise PARIS AUTOMOBILE et la commune de Quettreville/Sienne,

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité
DONNE pouvoir à M le Maire de signer la convention et le devis de l'entreprise LEHODEY TP pour un montant de 12 598.80 € TTC,
DONNE pouvoir de titrer les participations afférentes à la convention.

Délibération 2021-057 MODIFICATION DU REGLEMENT ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La commission assainissement propose, dans sa réunion du 19 mars dernier, de modifier l'article 12 bis du règlement d'assainissement collectif, concernant le régime des extensions réalisées à l'initiative des particuliers.

« ARTICLE 12 bis - Régime des extensions réalisées sur l'initiative des particuliers

Ce dispositif est mis en place dès lors que la longueur du réseau sur le domaine public est inférieure à 100 mètres linéaires et seulement si le réseau est gravitaire.

Si la demande ne respecte pas ces conditions alors elle sera soumise au conseil municipal pour décision.

Lorsque le Service d'Assainissement réalise des travaux d'extension sur l'initiative de particuliers, ces derniers s'engagent à lui verser, avant l'achèvement des travaux, une participation au coût des travaux définie comme suit :

- 50 % au moment de la commande, à la charge des riverains ayant souscrit l'engagement correspondant.
- 50 % restant au début du chantier.

Une convention est établie entre les parties, déterminant le montant de la participation.

Dans le cas où les engagements de remboursement des dépenses sont faits conjointement par plusieurs usagers, le Service Assainissement détermine la répartition des dépenses entre ces usagers en se conformant à l'accord spécial intervenu entre eux.

A défaut d'accord spécial, la participation totale des usagers dans la dépense de premier établissement est partagée entre eux proportionnellement aux distances qui séparent l'origine de leurs branchements de l'origine de l'extension. »

Il est rappelé que ce règlement vaut pour la commune nouvelle (pour les communes de Quettreville, Trelly et Contrières concernées pour le moment).

- Vu** l'article L2224-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** le règlement d'assainissement approuvé par délibération n°152 du 27/11/2019

Vu le compte-rendu de la commission assainissement,
Considérant qu'il y a lieu de modifier l'article 12 bis du règlement du service assainissement de Quettreville/Sienne,

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE la modification de l'article 12 bis du règlement du service assainissement de Quettreville/Sienne.

QUESTIONS DIVERSES

- **Informations au conseil municipal :**

Dans le cadre des délégations de M. Le Maire et suite à la délibération n°2020-124 « Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissements de l'exercice 2021 sur le budget communal »

Devis LECOUFLE : achat d'une échelle double plans pour l'église de Quettreville et d'un esca-beau pour la mairie de Hyenville. Montant de 1255 ,87 € TTC

ENEDIS : mise en place des 2 compteurs d'électricité du commerce. Montant : 332,64 € TTC et 290,16 € TTC

Devis DOUVILLE VINCENT : Porte pour le bureau de police municipale : 776,40 € TTC

Devis SDEAU 50 : Branchement eau potable pour le commerce : 1 210,86 €

M Michel HERME suggère de solliciter le SDEM pour continuer l'effacement des réseaux, et d'avoir plus d'information sur la progression de la mise en place de la fibre sur notre commune nouvelle, M GEYELIN déplore n'avoir aucune communication de la préfecture à ce sujet.

M Eric De LAFORCADE informe le conseil que lors de la dernière assemblée de la communauté de communes, celle-ci a décidé de prendre la compétence mobilité.

Mme Dany LEDOUX informe le conseil que l'association des parents d'élèves du collège de Montmartin ont mis en place une pétition contre la baisse des heures d'enseignement, ce qui implique que les élève n'auront soit plus d'options (latin, langues vivantes Espagnol/Allemand, escalade) ou suppression de 2 classes.

- Les élus sont dans l'attente du calendrier des commissions pour planifier les projets du mandat.

Fin de la séance à 20h45